

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BELGIQUE « JEUNES » 2024

- Les règles applicables à toutes les compétitions A.F.T. sont en vigueur.
- Les règles du 'Belgian Junior circuit' sont d'application.
- Les règles décrites ci-après sont des précisions spécifiques pour le championnat de Belgique 'jeunes'.

1. GENERALITES

Article 1

Ce championnat est organisé suivant les règlements de la F.R.B.T., de l'A.F.T. et de T.V.

Le Championnat de Belgique 'Jeunes' est accessible uniquement aux joueurs **de nationalité belge**.

Toutes les plaintes concernant cette compétition doivent être envoyées au siège social de la ligue où le joueur est affilié, au plus tard une semaine après la date officielle de fin de la compétition.

2. CATÉGORIES

Article 2

Les catégories suivantes sont organisées :

Catégories		Classements	Date de naissance
SIMPLES	JF -15	A partir de 75 points	Nées en 2009 - 2010
	JG -15	A partir de 70 points	Nés en 2009 - 2010
	JF -13	A partir de 13.1	Nées en 2011 - 2012
	JG -13	A partir de 13.1	Nés en 2011 - 2012
	JF 11	11.1 et 11.2	Nées en 2013
	JG 11	11.1	Nés en 2013
	JF 10	11.1, 11.2, 11.3 et 11.4	Nées en 2014
	JG 10	11.1, 11.2 et 11.3	Nés en 2014
	JF -9	9.1, 9.2, 9.3 et 9.4	Nées en 2015 et après
	JG -9	9.1, 9.2 et 9.3	Nés en 2015 et après

Doubles JF et JG -15	chaque joueur doit avoir un des classements de sa catégorie de simple.	Nés en 2009 - 20109
Doubles JF et JG -13		Nés en 2011 - 2012
Doubles JF et JG 11		Nés en 2013
Doubles JF et JG 10		Nés en 2014
Doubles JF et JG -9		Nés en 2015 et après

3. CRITERES DE PARTICIPATION

Article 3

Seuls les joueurs de nationalité belge sont qualifiables, sans distinction ni parité d'affiliation à l'une des deux ligues, selon les critères suivants :

- **En SIMPLES** sur base des points circuit récoltés en simples

En -9,-10 et -11 ans :

Les 8 premiers joueurs de chaque catégorie, du classement final du B.J.C.

En -13 et -15 ans :

8 places par catégorie, selon la procédure suivante :

- 2 « wild-cards » peuvent être attribuées par le Comité National Juniors
- les places vacantes sont complétées ensuite par les joueurs du classement final du B.J.C., en partant du premier, afin que les tableaux comprennent 8 joueurs.

Dans toutes les catégories, dans le cas de joueurs ex aequo pour l'attribution des places qualificatives, les critères suivants sont d'application :

- le joueur ayant obtenu les « points circuit » les plus élevés au cours d'un des tournois, est désigné comme le qualifié
- en cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus souvent les « points circuit » les plus élevés, est désigné comme le qualifié
- en cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu les deuxièmes « points circuit » les plus élevés au cours d'un des tournois, est désigné comme le qualifié
- en cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus souvent, les deuxièmes « points circuit » les plus élevés, est désigné comme le qualifié, ... et ainsi de suite.
- en cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des tournois du B.J.C. est désigné comme le qualifié
- en cas de nouvel ex aequo, le joueur ayant obtenu le plus grand nombre de finales sur l'ensemble des tournois du B.J.C. est désigné comme le qualifié, et ainsi de suite
- en cas de nouvel ex aequo, c'est le joueur avec le classement fédéral le plus élevé lors du dernier calcul de classement, qui est qualifié. A classement fédéral identique, c'est le joueur avec les points du calcul de classement les plus élevés qui est qualifié.

En cas de désistement d'un joueur avant le tirage au sort des tableaux, c'est le joueur classé immédiatement derrière le dernier qualifié qui est sollicité pour remplacer le joueur qui se désiste. En cas de refus de celui-ci, c'est le deuxième joueur classé immédiatement derrière le dernier qualifié qui est sollicité pour remplacer le joueur.

Cette procédure est d'application pour d'éventuels autres désistements.

- **En DOUBLES** sur base des points circuit récoltés en doubles, dans toutes les catégories, les 4 premiers joueurs de chaque catégorie du classement final du B.J.C. sont qualifiés

Chaque joueur qualifié choisit librement un partenaire parmi ceux qui ont joué au minimum une étape du BJC de doubles.

Si des qualifiés forment des équipes entre eux, de sorte qu'il n'y a pas 4 équipes, le(s) joueur(s) suivant(s) au classement final du B.J.C. de doubles peut(vent) y participer, en choisissant librement un coéquipier parmi ceux qui ont joué au minimum une étape du BJC de doubles.

Cette procédure est appliquée à concurrence de maximum 4 paires.

Si l'un des joueurs qualifiés se désiste, c'est la paire complète qui est annulée. Dans ce cas, c'est le joueur suivant au classement final du B.J.C. qui est qualifié ; il choisit librement un partenaire parmi ceux qui ont joué au minimum une étape du BJC de doubles.

Si c'est le partenaire d'un joueur qualifié qui se désiste, le joueur qualifié choisit librement un nouveau partenaire parmi ceux qui ont joué au minimum une étape du BJC de doubles.

Cette procédure est d'application avant le tirage au sort des tableaux.

Article 4

Si un joueur se qualifie dans deux catégories d'âge, il doit choisir la catégorie dans laquelle il souhaite jouer.

4. DROIT D'INSCRIPTION

Article 5

Aucun droit d'inscription n'est demandé.

5. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES

Article 6

Le tirage au sort est public : la date, l'heure et le lieu du tirage au sort sont mentionnés sur les sites internet respectifs des deux ligues.

Article 7

- **En SIMPLES**, à classement fédéral identique, les têtes de série sont désignées sur base des « points circuit » du classement final du B.J.C. Le jeune avec les « points circuit » les plus élevés est placé devant les autres jeunes, et ainsi de suite pour tous les cas similaires.
- **En DOUBLES**, les têtes de séries sont désignées sur base de l'addition des points de l'indice de valeur des joueurs de chaque équipe. L'équipe qui a les points 'indice de valeur' les plus élevés est désignée 1^{er} tête de série. En cas d'égalité de points entre certaines équipes, c'est l'équipe dont le joueur est le mieux classé au classement final de doubles du B.J.C. qui est désignée 1^{er} tête de série.

Article 8

Les balles sont fournies par la F.R.B.T.

En -15 ans, un changement de balles est effectué au 3^{ème} set.

Article 9

Le coaching est autorisé durant les matches, selon les règles officielles en vigueur.

Article 10

Dans la mesure du possible, tous les matches sont arbitrés.